



50 euros offerts pour s'inscrire dans un club sportif anderlechtois!

Pas moins de 1.100 chèques sports d'une valeur de 50 euros sont mis à la disposition des jeunes Anderlechtois (nés entre 2001 et 2014 inclus) qui souhaitent s'inscrire dans un club sportif anderlechtois. Cette action est lancée à l'initiative de l'Echevin des Sports Julien Milquet, avec le soutien du Bourgmestre et du Collège échevinal d'Anderlecht.

Les chèques sports donnent droit à un remboursement forfaitaire de 50 euros sur le coût d'une affiliation annuelle à un club sportif anderlechtois reconnu par la commune et participant à l'action. Ils sont réservés aux jeunes anderlechtois dont les familles ont des revenus limités.

"Cette année, vu le succès rencontré par cette action l'an dernier, nous avons décidé de prévoir 100 chèques supplémentaires. Durant la législature, nous allons progressivement augmenter ce nombre de 100 chèques en plus chaque année", se félicite l'Echevin des Sports. "En effet, les chèques sports sont d'une part un excellent moyen de promouvoir nos clubs sportifs - qui sont très nombreux et variés sur notre territoire -, mais aussi de soutenir financièrement l'accès de tous les jeunes au sport".

Les chèques sports seront disponibles du 2 septembre au 3 novembre par internet, et du 2 septembre au 13 novembre à l'Espace 16 arts (horaires disponibles sur le site internet)

Toutes les informations et les heures d'ouvertures sont disponibles sur le site de la commune: anderlecht.be/fr/chesques-sport